

Extrait du registre des délibérations COMMUNAUTE DE COMMUNES

Prefecture PÉRIG

PÉRIGOR DI LIMOUSIN

024-242400752-20210225-2021_1_1**Séance du 25 février 2021** Repépartement வேட்டு

Repepartement/de/162021 Publicand GRE/03/2021

Arrondissement de NONTRON

<u>Lieu de réunion du Conseil :</u> La Coquille

Date de la convocation et envoi de la note de synthèse : 15/02/2021

Nombre de membres : En exercice : 38 Présents : 35 Pouvoirs : 1 Président : Michel AUGEIX

Etaient présent(e)s

Mesdames: MAGNE Muriel, MAURUSSANE Annick, DAVIET Marina, MARCETEAU Dominique, DECARPENTRIE Françoise, HYVOZ Isabelle, BOSREDON COURNIL Sylvie, ESCLAVARD Anne-Sophie, CHASSAIN Thérèse, DEGLANE Christine, LAGARDE Bernadette, FAURE Michèle

Messieurs: FAYE Jean-Louis, GIMENEZ Philippe, BOST Claude, FRANCOIS Philippe, PRIVAT Pascal, CHIPEAUX Raphaël, VAURIAC Bernard, AUGEIX Michel, GARNAUDIE Didier, BANCHIERI Philippe, FAYOL Stéphane, BRUN Philippe, DOBBELS Michel, SAERENS Grégory, BOST Jean-François, DUTHEIL Frédéric, JUGE Jean-Claude, RANOUIL Michel, COMBEAU Bertrand, THOMAS Michel, SEDAN Francis, MEYNIER Paul, VERDEBOUT André (délégué suppléant de Frédéric DESSOLAS) MEYNIER Patrick,

Absents et excusés et procurations : KARP Michel, COUTURIER Pierre-Yves, DESSOLAS Frédéric (a donné pouvoir à Michel AUGEIX), AUGEIX), COUTURIER Pierre-Yves, SEDAN Francis, MEYNIER Paul,

M Paul MEYNIER est désigné secrétaire de séance

Aménagement par l'Office HLM Périgord-Habitat de 6 à 8 logements sociaux sur le site de la caserne de Gendarmerie de La Coquille: soutien à cet organisme pour son dépôt d'un dossier de candidature au fonds de recyclage des friches

La gendarmerie de La Coquille (caserne : parcelle AK 260 appartenant à la commune de La Coquille et logements : parcelle AK 261 appartenant à l'office HLM Périgord Habitat) va prochainement se retrouver inoccupée dès lors que ses gendarmes auront déménagé vers la nouvelle gendarmerie à Thiviers.

Ces deux parcelles forment un ensemble de 4 380 m².

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président, Michel AUGEIX Fait à Thiviers, le 26 février 2021 Le Président,

2021-1-12

Michel AUGEIX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication



Parcelles occupées par l'actuelle gendarmerie à La Coquille (parcelle AK 260 -> caserne de gendarmerie et AK 261 -> logements des gendarmes), concernées par le projet de construction de 6 à 8 logements sociaux porté par l'office HLM Périgord Habitat.

Sur ces deux parcelles, un nouveau projet visant à construire 6 à 8 logements sociaux est en cours de montage.

Le maître d'ouvrage de ce projet sera l'office HLM Périgord Habitat.

Avant de construire ces logements et d'aménager les espaces extérieurs de ce nouveau site, cet organisme devra au préalable acheter à la commune de La Coquille la parcelle AK 260 (démarche en cours) et faire réaliser l'ensemble des travaux de démolition et désamiantage des bâtiments et réseaux présents sur ces deux parcelles (aucun des deux bâtiments ne pouvant être réutilisé vu leur état de vétusté et leur configuration spatiale) dont les chiffrages sont en cours de réalisation à ce stade.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président, Michel AUGEIX Fait à Thiviers, le 26 février 2021 Le Président,

Michel AUGEIX

La présente délibération paut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication

AR Prefecture

L'office HLM Périgord Habitat peut pour ce pro jet se porter candidat à l'appel à projets nommé 024-242400752-20210225-2021 1 12-DE REÇECY CLASS PORCES PORCES L'Etat cans le cadre du plan de relance actuellement ouvert published Pour le projet de recyclage de friches situées derrière l'abattoir à Thiviers). Cela lui permettrait de tenter d'obtenir une subvention pour couvrir certains frais issus de cette opération et diminuer ainsi son reste à charge.

Par ailleurs, afin de compenser la disparition de cette gendarmerie à La Coquille, lors du montage du projet de construction neuve d'une gendarmerie à Thiviers en 2015, les deux communautés de communes Pays Thibérien (délibération du conseil en date du 10 décembre 2015) et du Pays de Jumilhac (délibération du conseil en date du 25 novembre 2015) s'étaient engagées auprès de la commune de La Coquille à intervenir financièrement pour la réalisation d'un nouveau projet d'aménagement sur ce site.

L'office HLM Périgord Habitat accepte de supporter financièrement les coûts liés à la construction neuve de 6 à 8 logements sociaux et au réaménagement extérieur de ces deux parcelles mais demande en revanche à l'intercommunalité et/ou à la commune de La Coquille, comme pour toute opération conduite ailleurs en Dordogne, que les frais de démolition et de désamiantage des bâtis existants soient assumés par l'une ou l'autre.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DE SOUTENIR la candidature de l'office HLM Périgord Habitat dans le cadre de l'appel à projets nommé Recyclage foncier – Fonds friches lancé par l'Etat dans le cadre du plan de relance pour son projet portant sur la requalification de la gendarmerie de La Coquille visant la construction de 6 à 8 logements sociaux
- DE PRECISER que la construction neuve de ces futurs logements vise à satisfaire les besoins d'habitants, pour leur permettre de résider dans de bonnes conditions de vie humaine et sociale

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président, Michel AUGEIX Fait à Thiviers, le 26 février 2021 Le Président,

Michel AUGEIX

La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication